

Résolution sur les associations d'enseignants(es) de français

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSTATANT** que les associations d'enseignants(es) de français et leur fédération internationale, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), sont des acteurs essentiels pour le développement de l'enseignement du français sur le plan international ;
- RAPPELANT** que les moyens publics accordés aux associations d'enseignants(es) de français et à la FIPF sont en constante diminution depuis plusieurs années ;
- NOTANT** qu'il est important que des organisations de la société civile s'impliquent dans la formation initiale et continue des enseignants(es) de français ;
- SOULIGNANT** le rôle de soutien et de conseil que les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF peuvent jouer auprès des professeurs de tous niveaux scolaires ;
- CONSIDERANT** que la promotion de la langue française et de l'enseignement et de l'apprentissage de cette langue est renforcée s'il existe un tissu associatif riche et actif ;
- CONSIDERANT** l'engagement bénévole de centaines de responsables associatifs dans le monde pour faire vivre un réseau international de près de 80 000 membres de 180 associations dans 140 pays ;
- RAPPELANT** l'importance de faire participer les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF aux réflexions sur les réformes éducatives, sur les législations concernant l'enseignement du français et sur les grands projets éducatifs pour la langue française ;
- INVITE** les parlementaires membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à consulter et soutenir les associations d'enseignants(es) de français dans leurs pays respectifs et la FIPF pour les questions concernant la langue française, l'enseignement de cette langue et le statut des enseignants ;

RECOMMANDE

aux gouvernements de l'espace francophone d'apporter un appui et une aide financière directe aux associations d'enseignants(es) de français et à la FIPF et de soutenir leurs activités ;

APPELLE

les organismes de coopération et d'aide au développement bilatéraux et multilatéraux et notamment l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs de la Francophonie à faire participer les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF à leurs projets concernant l'enseignement de la langue française.